

Manuel de présentation graphique du logo SANS OGM d'Agro-Marketing Suisse

Le présent manuel s'applique
exclusivement au marché suisse



L'étiquetage SANS OGM pour les denrées alimentaires d'origine animale

Dans le but de clairement mettre en avant l'absence de recours aux plantes fourragères génétiquement modifiées, AMS Agro-Marketing Suisse a créé le logo sans OGM. Les denrées alimentaires d'origine animale portant cette marque doivent être fabriquées en Suisse (y compris la Principauté du Liechtenstein, la zone franche de Genève, ainsi que les surfaces des exploitations agricoles suisses qui sont situées en zone frontalière étrangère et qui ont été exploitées sans interruption par ces exploitations au moins depuis le 1^{er} janvier 2014). En outre, les animaux ne doivent pas avoir été nourris avec des plantes fourragères génétiquement modifiées ou des produits dérivés de ces dernières. Le logo est à la dispo-

sition de toutes les entreprises qui peuvent garantir l'absence d'OGM.

Contrairement à la marque de garantie clairement définie Suisse Garantie, pour laquelle l'absence d'OGM est également prescrite et contrôlée, le respect des conditions d'utilisation du logo sans OGM relève de la responsabilité de l'utilisateur (autocontrôle). Pour cette raison, AMS Agro-Marketing Suisse recommande de toujours utiliser le logo sans OGM en combinaison avec le logo Suisse Garantie, qui est contrôlé, ou une autre marque exigeant un contrôle préalable.

Le logo sans OGM

En Suisse, les denrées alimentaires d'origine animale (conformément à l'ordonnance du DFI sur les denrées alimentaires d'origine animale, ODAIA) peuvent être étiquetées avec le logo sans OGM, si les animaux n'ont pas été nourris avec des plantes fourragères génétiquement modifiées ou des produits dérivés de ces dernières et si une telle indication est pertinente. Ce logo a pour but d'informer les consommateurs en Suisse que l'on n'a pas recouru à des plantes fourragères génétiquement modifiées.



L'utilisation du logo sans OGM

Les entreprises peuvent utiliser le logo sans OGM pour les produits d'origine animale destinés à la Suisse.

Les règles à respecter sont les suivantes :



Définition du logo

Le logo sans OGM est formé d'un rond vert et d'un texte en caractères blancs. Il ne doit pas être modifié.



Utilisation

Utilisation: surtout sur les emballages. La hauteur minimale est de 10 mm.



Couleurs

Les couleurs du logo sont clairement définies. Il faut si possible utiliser la version colorée avec le rond vert. Au cas où l'utilisation de la couleur ne serait pas possible, il existe une version en noir et blanc. D'autres couleurs que le vert ne sont pas autorisées.

	Couleur	Pantone	Euroskala			
			C	M	Y	K
●	Noir	Black C	–	–	–	100
●	Vert	369 C	73	–	100	–
○	Fond blanc					

Pour d'autres gammes de couleurs, chercher des nuances qui s'approchent le plus possible de cette exigence.

Tout autre usage est soumis à l'approbation préalable du groupe de travail «Communication Suisse Garantie» d'AMS.

Remarque:

L'indication suivante doit apparaître dans le même champ visuel (même côté) que le logo sans OGM:

«Aucune plante fourragère génétiquement modifiée ou produit dérivé d'une telle plante n'a été utilisé pour l'alimentation des animaux.» Cette règle est valable pour tous les endroits où est apposé le logo.

Étiquetage des produits d'origine animale

Principales exigences:

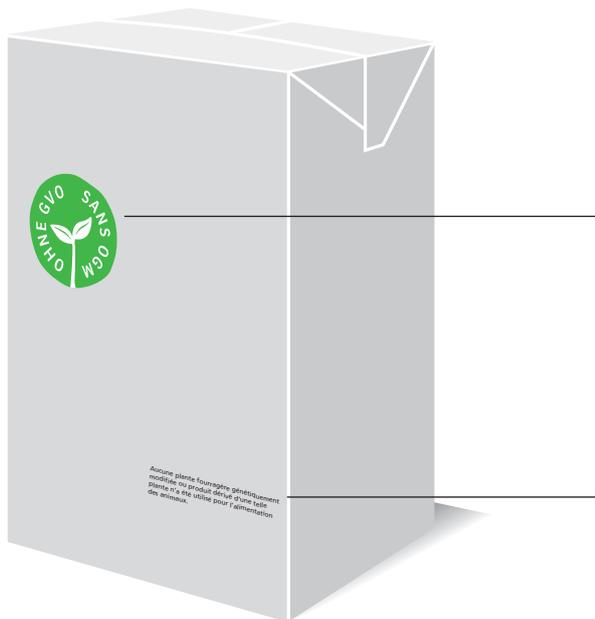
- rond vert ou noir
- texte en caractères blancs
- L'indication suivante doit apparaître dans le même champ visuel que le logo sans OGM:
«Aucune plante fourragère génétiquement

modifiée ou produit dérivé d'une telle plante n'a été utilisé pour l'alimentation des animaux.»

- Consulter AMS en cas de doute.

Exemple d'utilisation

Exemple d'emballage:



Logo sans OGM

Indication devant apparaître dans le même champ visuel:

Aucune plante fourragère génétiquement modifiée ou produit dérivé d'une telle plante n'a été utilisé pour l'alimentation des animaux.

Commande des données haute résolution

Les entreprises peuvent commander la combinaison de logos auprès du secrétariat d'Agro-Marketing Suisse, à l'adresse info@suissegarantie.ch.

AMS Agro-Marketing Suisse

Les principales organisations agricoles de Suisse se sont regroupées en 1997 au sein de l'association AMS Agro-Marketing Suisse afin d'exploiter les synergies existant dans le domaine de la

communication et du marketing et promouvoir la vente des denrées alimentaires suisses.

Pour vous servir

Le secrétariat d'AMS est à votre disposition pour toute question:

AMS Agro-Marketing Suisse
Brunnmattstrasse 21
3007 Berne
Tél. 031 359 59 59
Fax 031 381 11 88
info@suissegarantie.ch
www.suissegarantie.ch